

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Côtes d'Armor
le Département



Direction départementale des territoires et de la mer du département du Morbihan
Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC)

Notice d'information du territoire

Ria d'Etel

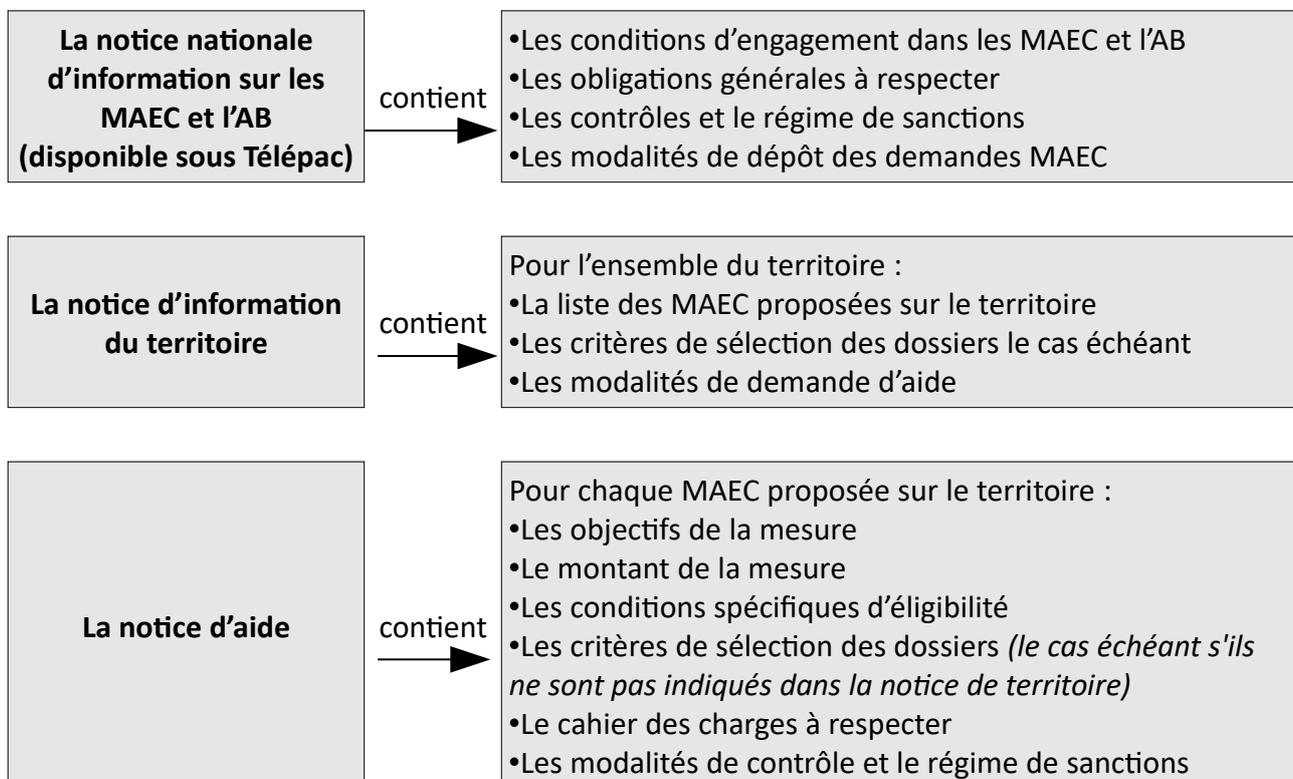
Campagne 2021

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (vendredi 16h00)

Correspondants MAEC de la DDTM : Cédric DEFERNEZ / Fabienne EVANO
téléphone : 02 56 63 74 13 / 02 56 63 74 12
e-mail : cedric.defernez@morbihan.gouv.fr
fabienne.evano@morbihan.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire **Ria d'Etel** au titre de la programmation 2015-2020.

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Télépac.



Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDTM

1. PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE : Bassin versant de la Ria d'Étel

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires proposant la mesure en année 1 sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.

En ce qui concerne les mesures « localisées », pour qu'une parcelle ou un élément linéaire soit éligible à la MAEC, au moins 50 % de sa surface ou de sa longueur doit être incluse dans le territoire.

Le territoire concerné par le PAEC de la Ria d'Étel concerne les dix-neuf communes situées en tout ou partie sur le bassin versant de la Ria d'Étel : Baud, Belz, Brandérion, Brec'h, Camors, Erdeven, Étel, Kervignac, Landaul, Landévant, Languidic, Local-Mendon, Merlevenez, Nostang, Ploemel, Plouharnel, Plouhinec, Pluvigner et Sainte-Hélène.

Parmi ces communes, onze d'entre elles ne sont que partiellement incluses dans le bassin versant de la Ria d'Étel, à savoir : Baud, Brec'h, Camors, Erdeven, Kervignac, Languidic, Merlevenez, Ploemel, Plouharnel, Plouhinec et Pluvigner.

Ci-dessous la carte du territoire du PAEC de la Ria d'Étel :

Territoire d'intervention

Syndicat Mixte de la ria d'Étel



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ÉTEL



2. RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGRO-ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Le bassin versant de la Ria d'Étel s'étend sur 18 communes du Morbihan et représente un territoire de 360km². Dans le cadre de l'élaboration des contrats territoriaux de bassin versant, les enjeux et secteurs prioritaires territoriaux ont été redéfinis pour la période 2015-2020.

Certains enjeux concernent une part importante, voire l'intégralité, du bassin versant. D'autres se rapportent à des secteurs plus restreints ou constituent des enjeux fédérateurs transversaux.

Enjeux thématiques

1^{ère} priorité

- Microbiologie (qualité sanitaire coquillages & eaux)
- Milieux aquatiques (cours d'eau & zones humides)
- Biodiversité (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles)
- Pollutions maritimes (Infra-POLMAR)

2^{ème} priorité et/ou localisés

- Nitrates (proliférations algales sur la ria -> priorité sur 2 bassins versants)
- Pesticides (-> priorité sur 1 bassin versant + dynamique sur l'ensemble du territoire)

Enjeux socio-économiques transversaux

2 enjeux transversaux

- Maintien des activités primaires et/ou littorales
- Partage et préservation des ressources de la ria et de l'espace (*terrestre & littoral*)

➡ En termes opérationnel, une territorialisation a été définie spécifiquement pour la thématique agricole, au regard des enjeux, des données issues des divers réseaux de suivis et de l'historique et des résultats des actions précédemment engagées :

- L'enjeu « Microbiologie » est majeur pour le territoire et se concentre principalement pour l'agriculture autour du bassin de production conchylicole de la Ria, sur lequel la qualité et les tendances en termes de qualité sanitaire sont hétérogènes. La qualité microbiologique est globalement à améliorer.

- L'enjeu « Biodiversité » concerne principalement la Ria d'Étel qui s'étend sur près de 22km², et son littoral, . Au cœur du territoire, ces espaces présentent une **mosaïque de milieux naturels** issue de la diversité et de l'imbrication des habitats marins, littoraux et terrestres. Les 10 Communes riveraines de la Ria d'Étel sont concernées par le site Natura2000 « Ria d'Étel » étendu sur 4259ha. Ce site, désigné au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » présente des **enjeux de restauration et de gestion** des principaux habitats d'intérêt communautaire pour lesquels il a été désigné : landes, prés salés, prairies humides, milieux marins. Il abrite aussi de nombreuses espèces faunistiques d'intérêt communautaire et remarquables dont les habitats doivent être conservés : loutre, chauves-souris, papillons...

Le périmètre du PAEC englobe donc ce « cœur de Biodiversité » représenté par le site Natura2000 « Ria d'Étel » (FR5300028) élargi aux zones humides et prairies remarquables inventoriées en périphérie du site, qui sont autant de corridors écologiques et zones tampons.

- Pour l'enjeu « Azote », les secteurs prioritaires ciblés sont les bassins versants de Pont du Roch et de Demi-Ville. En effet, ces derniers représentent à eux deux plus des deux tiers des apports en

azote dans la Ria, issus des cours d'eau du territoire. Cet enjeu « azote » est dû au déclassement de la masse d'eau de la Ria d'Étel par rapport à la Directive Cadre sur l'Eau, vis-à-vis des proliférations algales (algues vertes), avec un objectif de bon état fixé à 2027.

- L'enjeu « Pesticides » se concentre principalement sur le bassin versant du Lézévry, dont le niveau de contamination est élevé en comparaison des autres cours d'eau de la Ria. Cette problématique est par ailleurs importante au regard des enjeux liés à la faune sur le territoire (Biodiversité, activités aquacoles...).

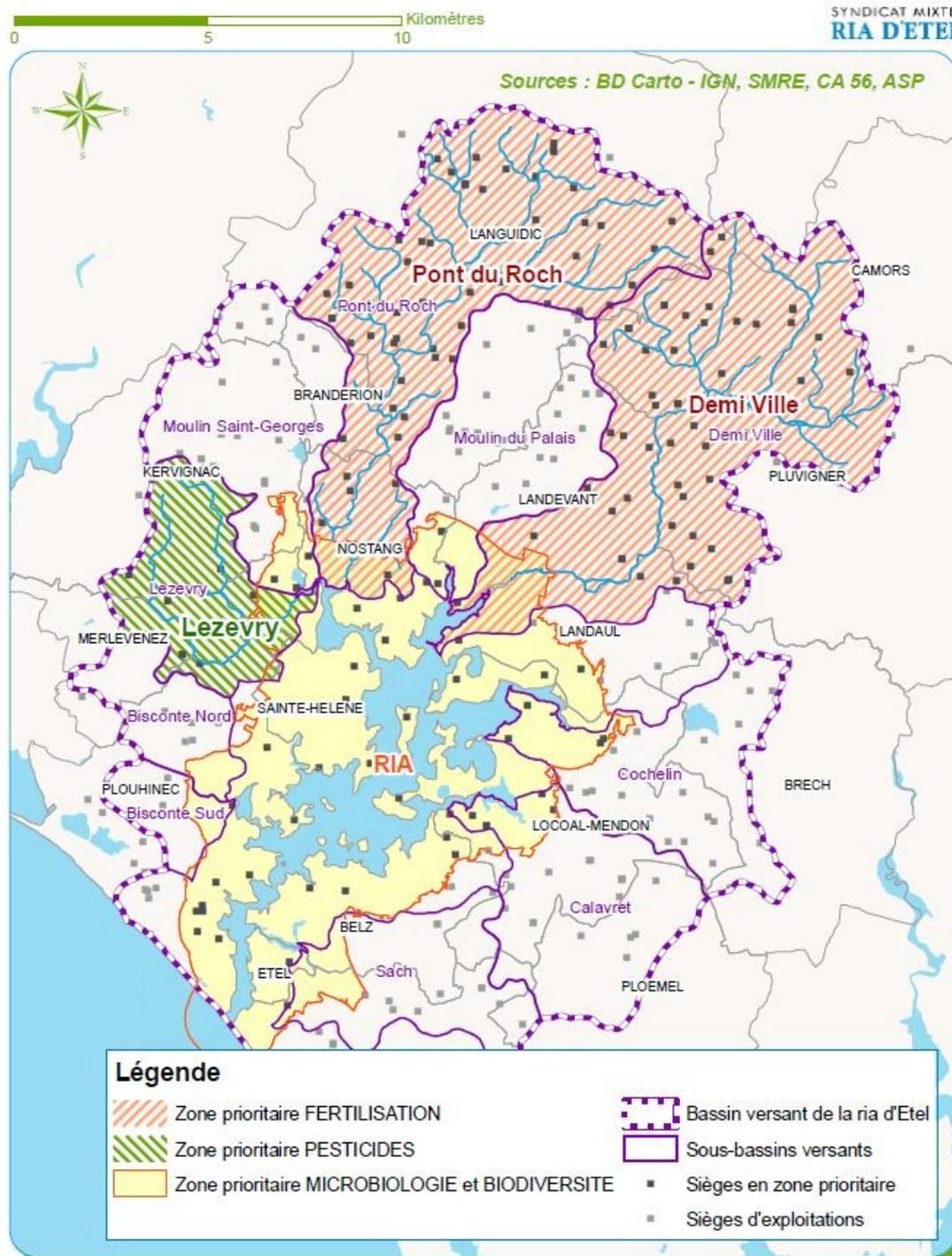
L'activité agricole du bassin versant se caractérise principalement par :

- une prédominance de la production laitière
- une production hors sol relativement importante dans le nord du bassin : près de 50% de la production avicole est localisée sur Languidic, et presque toute la production porcine sur la partie nord du bassin - Les deux plus grands ateliers porcins sont sur Merlevenez et Landaul
- une présence forte des activités de maraîchage, production de légumes de plein champ et horticulture, particulièrement sur le sud du territoire (75% de l'activité sur Plouhinec et Erdeven)
- des activités de diversification bien développées : vente directe, accueil touristique (gîtes, chambres d'hôtes...)
- de nombreuses petites structures ayant quelques parcelles (75% d'entre elles sur Languidic, Lo-coal-Mendon et Landévant), même si elles ont fortement régressé sur 2000-2010
- un contexte environnemental local spécifique à intégrer : Natura 2000, bande des 500 mètres à respecter pour l'épandage, problématique « algues vertes », pression démographique et urbaine...

La carte ci-dessous permet de localiser les enjeux prioritaires agricoles définis dans le contrat territorial de la Ria d'Étel :

Zones prioritaires pour les actions agricoles 2015 - 2019

Syndicat Mixte de la ria d'Étel



Le croisement des enjeux ainsi mis en évidence et du contexte agricole a conduit à proposer sur le territoire les mesures présentées au paragraphe 3.

3. LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

code mesure	enjeu	libellé de la mesure	montant unitaire (€)	unité	type de couvert	bénéficiaires historiques	nouveaux bénéficiaires	durée contrat (an)
BR_REBD_HE04	biodiversité	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	159,9	ha/an	surfaces en herbe	oui	oui	1
BR_REBD_HE05	biodiversité	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	326,18	ha/an	surfaces en herbe	oui	oui	1
BR_REEA_HE01	eau	gestion de l'herbe par pâturage limité	56,58	ha/an	surfaces en herbe	oui	oui	1
BR_REEA_HE02	eau	gestion de l'herbe par retard de fauche	222,86	ha/an	surfaces en herbe	oui	oui	1
BR_REEA_SPE1	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 12 % maïs 70 % herbe – Evolution	210	ha/an		oui	oui	5
BR_REEA_SPE2	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 18 % maïs 65 % herbe – Evolution	190	ha/an		oui	oui	5
BR_REEA_SPE3	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 28 % maïs 55 % herbe – Evolution	140	ha/an		oui	oui	5
BR_REEA_SPM1	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 12 % maïs 70 % herbe – Maintien	180	ha/an		oui	oui	1
BR_REEA_SPM2	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 18 % maïs 65 % herbe – Maintien	160	ha/an		oui	non	1
BR_REEA_SPM3	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 28 % maïs 55 % herbe – Maintien	110	ha/an		oui	non	1
BR_REPH_GC10	phyto	réduction des produits phyto herbicides hors captage prioritaire	47	ha/an	grandes cultures	oui	oui	1
BR_REPH_GC20	phyto	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales hors captage prioritaire	98	ha/an	grandes cultures	oui	oui	1
BR_REPH_GC30	phyto	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages hors captage prioritaire	75	ha/an	grandes cultures	oui	oui	1

Liste des MAEC proposées sur tout le territoire breton :

code mesure	enjeu	libellé de la mesure	montant unitaire (€)	unité	type de couvert	bénéficiaires historiques	nouveaux bénéficiaires	durée contrat (an)
BR_BR21_SPE1	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 12 % maïs 70 % herbe – Evolution	210	ha/an		oui	oui	5
BR_BR21_SPE2	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 18 % maïs 65 % herbe – Evolution	190	ha/an		oui	oui	5
BR_BR21_SPE3	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 28 % maïs 55 % herbe – Evolution	140	ha/an		oui	oui	5
BR_BR21_SPM1	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 12 % maïs 70 % herbe – Maintien	180	ha/an		oui	oui	1
BR_BR21_SPM2	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 18 % maïs 65 % herbe – Maintien	160	ha/an		oui	non	1
BR_BR21_SPM3	eau	mesure système polyculture élevage ruminants 28 % maïs 55 % herbe – Maintien	110	ha/an		oui	non	1
BR_API		amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles	21	ruche/an		oui	oui	1
BR_CAB		conversion à l'AB				non	oui	5
BR_MAB		maintien en AB				oui	oui	1
BR_PRM		protection des races menacées de disparition	200	UGB/an		oui	oui	1

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire **Ria d'Etel**.

4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

4.1 Montant d'engagement minimum

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros.

Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

4.2 Montant d'engagement maximum

Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice d'aide de chaque mesure.

Si ce montant maximum est dépassé, votre demande devra être modifiée.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Des critères de sélection permettant de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières pourront être définis au niveau régional ou local.

6. COMMENT REMPLIR LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE MAEC ?

Pour vous engager en 2021 dans une MAEC, vous devez obligatoirement renseigner dans TéléPAC les écrans suivants, **avant le 17 mai 2021**.

6.1 Registre parcellaire graphique et déclaration des éléments engagés en MAEC

Pour déclarer des **éléments surfaciques** engagés dans une MAEC, vous devez indiquer, dans les caractéristiques de chaque parcelle que vous souhaitez engager dans chacune des MAEC proposées, le code de la mesure.

Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures portant sur des éléments linéaires proposées sur le territoire (mesure construite sur l'une des opérations LINEA_01, 05, 06,08 ou 09) :

Pour déclarer des **éléments linéaires** engagés dans une MAEC, vous devez également dessiner d'un trait les éléments linéaires (ex : haies, ripisylves, talus, fossés ou bandes refuge) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.

Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.



Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures portant sur des éléments ponctuels proposées sur le territoire (mesure construite sur l'une des opérations LINEA_02, ou 07) :

Pour déclarer des **éléments ponctuels** engagés dans une MAEC, vous devez également localiser les éléments ponctuels (ex : mares ou arbres isolés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.

Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.

6.2 Descriptif des parcelles déclarées

Cet écran vous permet de consulter toutes vos parcelles déclarées et de vérifier les informations concernant la demande d'engagement en MAEC.

6.3 Écran « Demande d'aides »

A la rubrique « MAEC 2015-2020 / MAE 2007-2013 », vous devez cocher « oui » sur la ligne correspondant aux MAEC de la programmation 2015-2020.

6.4 Déclaration des effectifs animaux

Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures proposées sur le territoire pour lesquelles le chargement ou les effectifs animaux interviennent : vous devez renseigner l'écran « effectifs animaux » pour renseigner les animaux de votre exploitation autres que bovins, afin que la DDTM soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

7. CONTACTS

Opérateur-Animateur :

Vincent LE TALOUR

Chargé de mission agricole SMRE

Tel : 02 97 68 32 20

Port : 06 73 23 89 50

E-mail : vincent.letalour@ria-etel.com

Laurent THIBAULT

Directeur SMRE

Tel : 02 97 55 35 64 (accueil)/ 02 97 55 57 50 (directe)

E-mail : laurent.thibault@ria-etel.com

Charlotte IZARD

Chargé de mission Natura 2000

Tel : 02 97 55 24 48

E-mail : charlotte.izard@ria-etel.com